

5 février 2020 - par courriel.

À : Madame Julie Forget, présidente, BAPE projet minier Matawinie

À: Monsieur Jacques Locat - commissaire; BAPE, projet minier Matawinie

copie : Monsieur Daniel Tokateloff; secrétaire; APLT

DE : Andrée Lemieux

Retraitée, membre de

L'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT)

Villégiatrice au Parc régional du Lac Taureau, Qc (1980-...)

OBJET : mémoire personnel

Le dossier du projet minier de Nouveau Monde Graphite (NMG)

Saint-Michel-des Saints, Qc

Madame la présidente du dossier du BAPE

projet minier Matawinie,

Je dépose, par la présente, une lettre-mémoire au comité du BAPE que vous présidez.

Présentement à l'étranger, j'ai pu suivre les audiences tenues, sous vos auspices, à

Saint-Michel-des-Saints, grâce à leur diffusion sur le site du BAPE.

Tel que je le mentionne en titre, j'ai adopté «le Lac Taureau» depuis le début des années 1980.

J'ai l'intention d'y revenir tant que l'âge et la mobilité me le permettront... Plus qu'un lieu de villégiature temporaire, obtenu, à l'époque, grâce à l'attribution d'un lot du MRN afin d'y construire selon les normes, c'est devenu alors notre second lieu de vie.

Pour sa nature encore respectée... sa quiétude... Nous y avons construit... nous nous y sommes approvisionnés... nous nous sommes procurés biens et services disponibles et au final, nous sommes fiers d'avoir participé à la vitalité économique, culturelle et sociale de la région. Au plan de l'environnement, je ne citerai comme exemple, que celui de la distribution annuelle d'arbres auprès des citoyens.

Je précise ici quelques points qui m'importent parmi les questions qui ont été portées à votre attention. Mais je me permets de souligner la pertinence de celles que vous et Monsieur Locat avez soulevées, en cours d'audiences en janvier dernier.

Étant membre active de l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) depuis de nombreuses années, je tiens à affirmer d'entrée de jeu, que l'APLT contribue, oui, à former l'opinion de ses membres et à faire partager ses constats par toute la population concernée. Pour ce faire, elle s'emploie avec rigueur, à l'analyse des dossiers sur tous les plans : les faits, leur pertinence scientifique, économique, environnementale et globalement, leur l'acceptabilité sociale. Forte de cette approche, l'APLT, ses membres et leurs représentants informent et défendent ensuite les opinions prises collectivement. Ici, c'est notre opposition au projet de mine de graphite qui nous engage.

Les recherches effectuées, les documents rédigés, références à l'appui, les discussions tenues à l'APLT et les opinions d'experts recueillies ont mené à cette opposition. J'y ajoute deux séances d'information menées par NMG auxquelles j'ai assisté depuis l'amorce de ce projet... Tout cela m'a personnellement convaincu. Ce projet de mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints comporte plus de conséquences négatives et de risques environnementaux qu'il ne garantit un développement durable du milieu.

Parmi les points qui ont été soulevés devant vous et qui m'importent, j'évoque ceci.

1- Le promoteur et la municipalité ont minimisé l'importance des villégiateurs dans leur impact sur la vitalité de la région. Nous avons participé à 55% de la valeur foncière de la municipalité. Nous avons contribué au maintien et au développement de l'emploi, direct ou indirect de Saint-Michel-des-Saints... et même des municipalités rencontrées pour nous y rendre : de Montréal à SMDS...

2- Le promoteur et la municipalité évaluent mal ce que viennent chercher les touristes en saison d'été ou en saison de sports d'hiver... Sûrement pas une mine à ciel ouvert, un trafic accru, des explosions régulières et de la poussière causée par celles-ci... ou pire, un plan d'eau mis à risque... Nous avons déjà vécu l'épisode des algues bleu-vert...

3- Le promoteur NMG émet dans son information, certaines avancées erronées, que les mémoires de l'APLT et de la COPH ne manqueront pas de souligner..

4- Le promoteur ne fournit, à ce jour, que des données approximatives en matière d'emploi local offert (aux citoyens de St-Michel, de St-Zénon comme à ceux de Manawan). Enfin, les conséquences sociales négatives ou de santé publique, relevées par quelques intervenantes me préoccupent aussi, pour la quiétude de Saint-Michel et des environs... Deux intervenantes impliquées dans les services aux citoyens l'ont évoqué devant vous.

5- Le promoteur a aussi fait plusieurs promesses en matière de sécurité de ses procédés, du remblaiement au fur et à mesure, du trou de la mine à ciel ouvert, etc. Il en fait même un lieu de tourisme... Permettez-moi d'évoquer le recul actuel des citoyens d'Asbestos, qui souhaitent plutôt effacer leur triste histoire, en proposant de changer le nom de la ville... Vous connaissez mieux que moi sans doute, d'autres exemples à éviter...

J'appuie donc le mémoire défendu par l'APLT. Et je veux croire que Saint-Michel-des-Saints et ses environs passeront plus à l'histoire comme Parc régional habité voué à la villégiature et au développement durable notamment en matière de tourisme, que comme parc d'une mine à ciel ouvert, avec promesse de visite, lorsque remise en l'état dans un lointain avenir... au bout de 25 ans ou plus... Et je n'ai pas parlé ici du contexte du marché du graphite pour les batteries li-ion, que des spécialistes jugent en déclin...

Voilà pourquoi je demeure dans l'attente des suites de votre étude et des recommandations du BAPE auxquelles je suis fort intéressée, Merci de votre attention,

Andrée Lemieux,
membre de l'APLT.

Ex- résidente du Chemin des Conifères, Pointe-Fine (1980-2019)

Villégiatrice-locataire, au Lac Taureau depuis septembre 2019.

Adresse permanente :

522-3333 rue Jean-Talon Ouest

Montréal

H3R 2G1